

Session 2018

**BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL
SECTEUR PRODUCTION**

Épreuve d'ÉCONOMIE-GESTION

Durée : 2 heures

Coefficient : 1

SUJET

Les réponses sont à noter sur votre copie.

L'utilisation de la calculatrice n'est pas autorisée.

Ce sujet comporte 11 pages numérotées de 1/11 à 11/11.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous que cet exemplaire est complet.

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Secteur production	Session 2018	1809 – ECOGEST	SUJET
Économie-gestion	Durée : 2 h	Coefficient : 1	Page 1/11

Sujet

Composition du sujet :

Parties	Intitulés	Pages
1	Série de questions	3 et 4
2	<p>Trois sujets au choix</p> <p>Sujet A : Quelles sont les limites d'usage d'Internet à des fins personnelles pendant les heures de travail ?</p> <p>Sujet B : La formation du personnel : quels moyens et quels enjeux ?</p> <p>Sujet C : Quelles réflexions devez-vous avoir avant de créer ou reprendre une entreprise ?</p>	5 et 6
Dossier documentaire	6 annexes	7 à 11

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Secteur production	Session 2018	1809 – ECOGEST	SUJET
Économie-gestion	Durée : 2 h	Coefficient : 1	Page 2/11

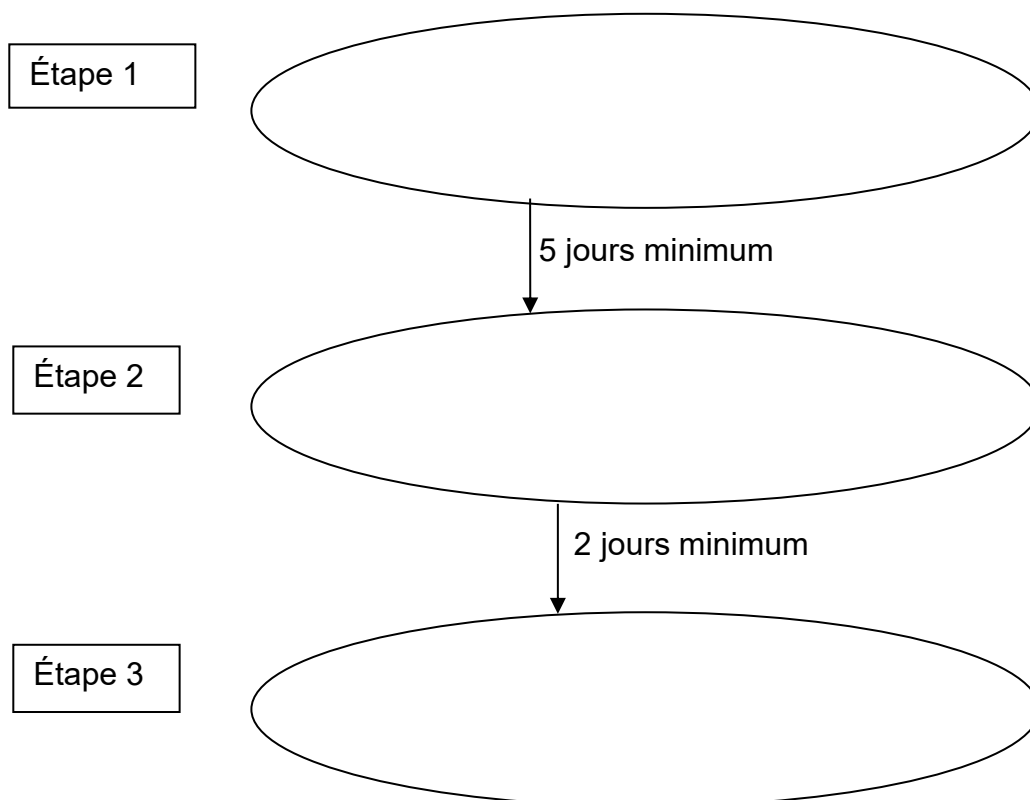
PARTIE 1 : Série de questions à partir d'un dossier documentaire (sur 12 points)

En vous appuyant sur vos **connaissances** ainsi que sur les **annexes fournies**, répondre aux questions suivantes sur votre copie.

1. La rupture du contrat de travail

Prendre connaissance de l'annexe 1.

1.1 - Compléter le schéma récapitulatif ci-dessous en indiquant les étapes de la procédure de licenciement individuel en vous aidant du document annexe 1 (**à recopier sur la copie**).



1.2 - Expliquer pourquoi une directrice ou un directeur commercial ne peut être licencié en 5 minutes.

1.3 - Citer les différents motifs qu'une employeuse ou un employeur peut invoquer pour licencier une salariée ou un salarié.

1.4 - Citer une autre forme de rupture de contrat de travail.

1.5 - Parmi les salariés, il existe des salariés protégés, citer deux exemples.

1.6 - Justifier les raisons de cette protection.

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Secteur production	Session 2018	1809 – ECOGEST	SUJET
Économie-gestion	Durée : 2 h	Coefficient : 1	Page 3/11

2. L'environnement économique et institutionnel

Prendre connaissance de l'annexe 2.

- 2.1 - Indiquer le marché sur lequel se positionne cette entreprise.
- 2.2 - Citer les acteurs de ce marché.
- 2.3 - Identifier et classer les agents économiques, à partir de l'agenda de l'entreprise SARL INFO CLEAN.
- 2.4 - Préciser le rôle des institutions financières dans l'économie.
- 2.5 - Proposer deux thèmes à aborder lors de la réunion du 9 mars avec l'inspectrice ou L'inspecteur du travail.
- 2.5 - Citer deux services apportés par les chambres consulaires (CCI et Chambre des métiers) aux organisations.

3. La production, la qualité et le développement durable

Prendre connaissance de l'annexe 3.

- 3.1 - Citer les deux facteurs de production utilisés dans les usines Peugeot.
- 3.2 - Repérer les actions mises en œuvre par le site de Poissy pour assurer la qualité de leurs productions.
- 3.3 - Identifier les actions mises en œuvre par PSA Peugeot Citroën en faveur du développement durable.
- 3.4 - Citer une des raisons qui incite cette organisation à inscrire son action dans une démarche du développement durable.

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Secteur production	Session 2018	1809 – ECOGEST	SUJET
Économie-gestion	Durée : 2 h	Coefficient : 1	Page 4/11

PARTIE 2 : Sujet au choix de la candidate ou du candidat (8 points)

Indiquer sur votre copie le sujet que vous avez choisi (A, B ou C).

Dans un développement structuré, vous traiterez le sujet choisi à partir de vos connaissances et en vous référant à la spécialité du baccalauréat professionnel que vous présentez.

SUJET A : Quelles sont les limites d'usage d'Internet à des fins personnelles pendant les heures de travail ?

Vous allez obtenir votre baccalauréat et vous décidez de rentrer dans la vie active. Après avoir pris connaissance de l'annexe 4, vous expliquerez, dans un développement structuré, les règles de l'utilisation dans l'entreprise, pour des motifs privés, des technologies de l'information et de communication mises à disposition.

En introduction, vous présenterez votre secteur professionnel, votre spécialité ainsi que les types d'organisation dans lesquelles vous pourriez travailler.

À titre indicatif, dans le développement, vous pourrez aborder certains des thèmes suivants :

- les droits et obligations des salariés ;
- le règlement intérieur dans l'entreprise ;
- le contenu du règlement intérieur ;
- les sanctions en cas de non-respect du règlement intérieur ;
- le pouvoir disciplinaire du chef d'entreprise.

Tout autre thème pertinent sera valorisé !

En conclusion, vous préciserez, les attitudes que vous adopterez en tant que salariée ou salarié concernant l'usage d'internet ou de votre smartphone pendant vos heures de travail.

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Secteur production	Session 2018	1809 – ECOGEST	SUJET
Économie-gestion	Durée : 2 h	Coefficient : 1	Page 5/11

SUJET B : La formation du personnel : quels moyens et quels enjeux ?

Après avoir pris connaissance de l'annexe 5, vous expliquerez, dans un développement structuré, les enjeux de la formation du personnel et les moyens mis en œuvre par l'entreprise pour y répondre.

En introduction, vous présenterez votre secteur professionnel, votre spécialité ainsi que les types d'organisations dans lesquelles vous pourriez travailler.

À titre indicatif, dans le développement, vous pourrez aborder certains des thèmes suivants :

- les missions du service des ressources humaines ;
- l'entretien individuel ;
- le plan de formation ;
- les différentes modalités de formation pouvant être mises en place ;
- la motivation des salariés.

Tout autre thème pertinent sera valorisé !

En conclusion, vous préciserez les avantages en tant que salarié de poursuivre votre formation tout au long de votre carrière professionnelle et les freins possibles aux propositions de formation (contraintes).

SUJET C : Quelles réflexions devez-vous avoir avant de créer ou reprendre une entreprise ?

Vous allez obtenir votre baccalauréat et vous décidez de rentrer dans la vie active.

Après avoir pris connaissance de l'annexe 6, vous expliquerez, dans un développement structuré, quels sont les points importants à étudier avant de créer ou reprendre une entreprise et ainsi sécuriser votre projet personnel.

En introduction, vous présenterez votre secteur professionnel, votre spécialité ainsi que les types d'organisation existants dans votre secteur.

À titre indicatif, dans le développement, vous pourrez aborder certains des thèmes suivants :

- le projet ou l'idée (activité connue, innovation, protection pour un brevet...);
- la connaissance du marché et le positionnement ;
- le plan prévisionnel de financement ;
- le choix du statut juridique ;
- les démarches de création.

Tout autre thème pertinent sera valorisé !

En conclusion, vous indiquerez les avantages et inconvénients de la création ou reprise d'entreprise pour un entrepreneur.

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Secteur production	Session 2018	1809 – ECOGEST	SUJET
Économie-gestion	Durée : 2 h	Coefficient : 1	Page 6/11

DOSSIER DOCUMENTAIRE

ANNEXE 1 (uniquement pour la PARTIE 1)

Peut-on licencier un directeur commercial en 5 minutes ?

La presse s'est fait l'écho, en avril 2016, de l'éviction, en quelques minutes, du dirigeant des Laboratoires de la Mer à Saint-Malo par les actionnaires américains du groupe Perrigo auquel cette filiale appartenait. Un directeur commercial pourrait-il être licencié aussi rapidement. Si le cadre est titulaire d'un contrat de travail, les règles prévues par le Code du travail trouveront à s'appliquer :

- convocation à un entretien préalable à un éventuel licenciement (avec respect d'un délai minimum de cinq jours ouvrables entre la présentation de la lettre de convocation par lettre recommandée avec accusé de réception ou sa remise en main propre et la date de l'entretien) ;
- audition du salarié, qui peut se faire assister pendant l'entretien préalable ;
- recueil de ses observations et explications, après exposé des faits ou fautes par le représentant de l'employeur ;
- puis, le cas échéant, envoi d'une lettre de licenciement (après respect d'un délai de réflexion de deux jours ouvrables minimum). En cas de coexistence de motifs personnels et économiques (par exemple dans le cadre d'une réorganisation), les juges retiendront le motif prépondérant. Quant à la «rapidité» du départ du collaborateur, elle est tout à fait possible. L'employeur a en effet la possibilité de demander à un salarié dont il estime qu'il aurait commis une faute d'une gravité particulière de quitter immédiatement les locaux de l'entreprise en lui remettant une mise à pied à titre conservatoire...


Pendant cette mise à pied, en général non rémunérée, le salarié n'aura en principe pas le droit d'entrer en contact avec d'autres membres du personnel, pas plus que des clients, prestataires, etc. La situation serait différente pour un salarié protégé : le représentant du personnel conserverait sa liberté de circulation dans l'entreprise et sa mise à pied serait notifiée à l'Inspection du travail, qui *in fine* (1) serait sollicitée pour autoriser ou non le licenciement.

(1) in fine : à la fin

Source : www.actionco.fr


ANNEXE 2 (uniquement pour la PARTIE 1)

Vous travaillez dans l'entreprise INFO CLEAN. Vous avez à votre disposition l'agenda du gérant.

		SARL INFO CLEAN			
		Services et maintenance informatique pour professionnels et particuliers Tel : 04 68 33 00 99 du lundi au samedi (10 h 00 – 19 h 00) 2, rue de l'électron - 11100 NARBONNE			
Lun 6/3		Mar 7/3	Mer 8/3	Jeu 9/3	Ven 10/3
GMT+02					
10:00	10:00 – 11:00 Banque BNP Paribas	10:00 – 12:00 Client SARL Dupontel	10:00 – 12:00 Contacter Fournisseur Ying (Chine)		10:00 – 19:00 Congés
11:00					
12:00	12:00 – 14:00 Repas client M. Gate				
13:00					
14:00	14:00 – 15:00 CCI questions pour la retraite		14:00 – 17:00 Banque Caisse d'épargne	14:00 – 15:30 Inspection du travail	
15:00	15:00 – 19:00 Client Mme Bonnet	15:00 – 16:00 Relancer Fournisseur Alpha (Lyon 69)			
16:00		16:00 – 17:00 Impôts – pb TVA			
17:00				17:00 – 18:00 Réunion avec délégués syndicaux	

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Secteur production	Session 2018	1809 – ECOGEST	SUJET
Économie-gestion	Durée : 2 h	Coefficient : 1	Page 7/11

ANNEXE 3 (uniquement pour la PARTIE 1)

	<ul style="list-style-type: none">• Site certifié ISO 14001.• Cadence : 1 500 véhicules/jour.• Potentiel installé de 400 000 véhicules/an.• Effectif : 5 652 personnes en janvier 2016.• Recyclage ou valorisation de 98 % des déchets.
<p>Assurer la qualité de nos productions</p> <p>Pour garantir à nos clients la meilleure qualité automobile, le site de Poissy applique le système de production du Groupe PSA Peugeot Citroën. À chaque étape de la fabrication, tout est mis en œuvre pour qu'aucun défaut ne soit transmis à l'étape suivante : application de standards de travail, autocontrôle systématique par l'opérateur, arrêt de ligne immédiat en cas d'anomalie constatée au poste, contrôle géométrique par laser... Mise en place de surveillances telles que les PQG (Portes Qualité Garantie) qui, installées à des endroits stratégiques du processus, vérifient la conformité du produit. Ensuite, lorsque le véhicule est terminé, il est soumis à une série de contrôles qualité sur une ligne entièrement dédiée à ces opérations (qualité d'aspect, qualité fonctionnelle...). C'est ici qu'est donné l'accord de commercialisation.</p> <p><u>La politique environnementale</u></p> <p>Certifié ISO 14001 depuis 2000, et renouvelé en mai 2015, le site de Poissy met tout en œuvre pour diminuer son empreinte écologique.</p> <p>EAU : Une consommation et des rejets maîtrisés et contrôlés.</p> <p>Conscient que l'eau est une ressource naturelle précieuse, le site a décidé de recycler l'eau utilisée par ses installations industrielles.</p> <p>AIR : Améliorer la qualité de l'air.</p> <p>En réduisant les rejets de solvants, appelés « Composés Organiques Volatils » (COV), en passant de 14 kg par véhicule en 1988 à 1,1 kg par véhicule en 2014.</p> <p>DECHETS : Le traitement des déchets.</p> <p>Grâce à l'implication de tous dans le tri sélectif au poste de travail, la quasi-totalité des déchets est valorisée ou recyclée.</p> <p style="text-align: right;"><i>Source du document : www.poissy.psa.fr</i></p>	

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Secteur production	Session 2018	1809 – ECOGEST	SUJET
Économie-gestion	Durée : 2 h	Coefficient : 1	Page 8/11

ANNEXE 4 (uniquement pour le sujet A)

L'employeur peut surveiller les communications de ses employés

La Cour européenne des droits de l'homme a estimé qu'un employeur avait le droit de surveiller les communications Internet de ses salariés.

Salariés, attention aux échanges de mail et aux «tchats» sur votre lieu de travail : la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) a récemment estimé qu'un employeur avait le droit de surveiller les communications Internet de ses salariés pendant leur temps de travail. Mieux vaut donc s'abstenir de toute conversation privée pendant ses heures salariées si le règlement intérieur le stipule.

Une pratique tolérée dans la limite du raisonnable

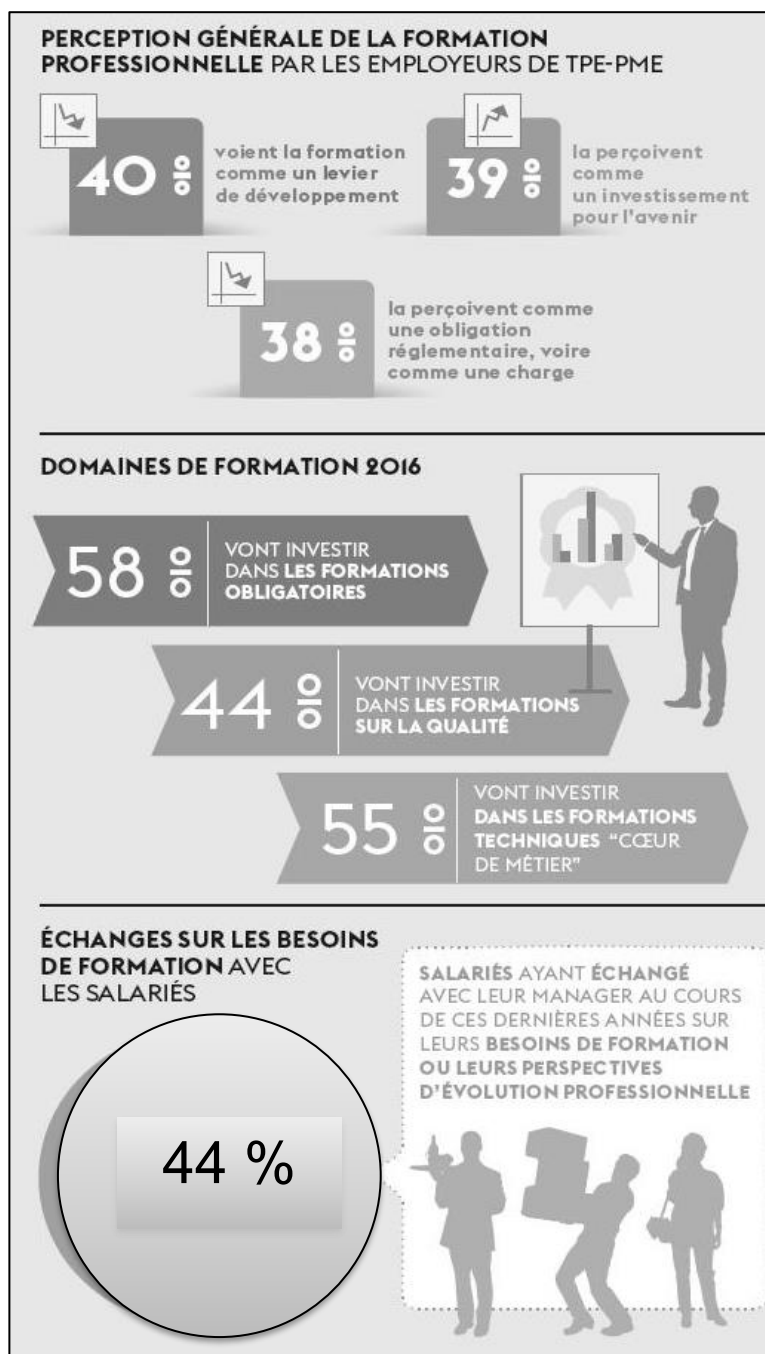
En France, la tolérance sur l'usage d'Internet prévaut dans la majorité des entreprises considérant que cette pratique doit «rester raisonnable» et ne pas affecter la productivité des salariés. De manière générale, l'employeur est autorisé à prendre connaissance des données de l'ordinateur de son salarié, tant qu'il ne s'agit pas d'informations personnelles -- qui doivent être clairement indiquées comme tel par une mention « personnel » [...].

Ces dernières années, plusieurs décisions de justice sont allées dans le sens de la décision de la CEDH. En janvier 2015, une salariée d'Aix-en-Provence avait été licenciée pour passer une heure par jour à surfer sur Internet, depuis son poste de travail.

Source du document : *extrait du site* : www.lesechos.fr
13 janvier 2016

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Secteur production	Session 2018	1809 – ECOGEST	SUJET
Économie-gestion	Durée : 2 h	Coefficient : 1	Page 9/11

ANNEXE 5 - Le baromètre de la formation dans les TPE-PME (uniquement pour le sujet B)



Source : d'après le site www.actualite-de-la-formation.fr 12 avril 2016

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Secteur production	Session 2018	1809 – ECOGEST	SUJET
Économie-gestion	Durée : 2 h	Coefficient : 1	Page 10/11

ANNEXE 6 (uniquement pour le sujet C)

LES ÉTAPES CHRONOLOGIQUES DE LA CRÉATION D'ENTREPRISE

ENVIE - IDÉE - PROJET

- Activité souhaitée.

ÉTUDE DE MARCHÉ

- Analyse de la concurrence.
- Recherche de clients.
- Recherche de fournisseurs.
- Recherche d'un emplacement.
- Recherche éventuelle d'une reprise.

ASPECT FINANCIER DU PROJET

- Investissements.
- Besoins, apports.
- Prêts.
- Aides.
- Trésorerie.

STRATÉGIE COMMERCIALE

- Produit.
- Prix.
- Place.
- Lieux de distribution.
- Publicité.

STATUT JURIDIQUE

- Association.
- Entreprise individuelle.
- EURL (entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée).
- SARL (société à responsabilité limitée).
- Micro entreprise.
- Auto entrepreneur.
- ...

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES DE CRÉATION

- Immatriculation.
- CFE (centre de formalités des entreprises).

(Document de l'auteur)

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Secteur production	Session 2018	1809 – ECOGEST	SUJET
Économie-gestion	Durée : 2 h	Coefficient : 1	Page 11/11